

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_057 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : ÉTUDES DE FAISABILITÉ DU PLAN D'ÉPANDAGE ET TRAVAUX DE VIDANGE DES SYSTÈMES DE LAGUNAGE DE SALIÈS, DÉNAT SUD, LABASTIDE DÉNAT

L'an deux mille dix huit, le dix avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Enrico SPATARO, Elodie NADJAR, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Delphine DESHAIES-GALINIE, Jacques ROYER, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Blandine THUEL, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Bruno CRUSEL, Pascal PRAGNERE, Joëlle VILLENEUVE, Yves CHAPRON

Membres présents non votants : Monsieur, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs, Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Patrick BETEILLE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Michel MARTY (pouvoir à Joëlle VILLENEUVE), Marie-Louise AT (pouvoir à Michel FRANQUES), Laurence PUJOL (pouvoir à Gisèle DEDIEU)

Votants : 39

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2018

N° DEL2018_057 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : ÉTUDES DE FAISABILITÉ DU PLAN D'ÉPANDAGE ET TRAVAUX DE VIDANGE DES SYSTÈMES DE LAGUNAGE DE SALIÈS, DÉNAT SUD, LABASTIDE DÉNAT

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Monsieur Pierre DOAT, rapporteur,

Les lagunes de traitement des eaux usées de Saliès, Labastide Dénat et Dénat Sud, se sont peu à peu remplies et l'accumulation des boues engendre à présent des nuisances pour les riverains, ainsi qu'un déficit d'efficacité de traitement notable.

La communauté d'agglomération a lancé une consultation pour l'étude de faisabilité du plan d'épandage et le suivi de réalisation des travaux de vidange de ces lagunes.

La réalisation de cette opération se réalise en 2 phases :

- la phase études avec :
 - estimation des volumes et des quantités de boues sur les 3 systèmes de traitement par lagunage.
 - définition et la validation de la filière d'élimination des boues pour chaque système de traitement
 - rédaction des 3 dossiers de plan d'épandage soumis à déclaration préfectorale pour chaque système de traitement
- la phase travaux avec :
 - curage des premiers bassins des 3 systèmes de traitement
 - évacuation et épandage des boues en milieu agricole.

Le montant de cette opération est estimé à 70 640 euros HT, hors travaux de renforcement des berges. Ces derniers ne pourront être évalués et diligentés qu'après vidange des bassins.

La partie études de cette opération peut être subventionnée par le conseil départemental du Tarn et par l'agence de l'eau Adour Garonne.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Études bathymétriques (mesures du volume de boues)	8 000,00	Conseil Départemental (20% des études)	4 068,00
Étude de faisabilité de l'épandage	5 400,00	Agence de l'eau Adour Garonne (50 % des études)	10 170,00
Rédaction des dossiers de plan d'épandage	4 200,00		
Analyses agronomiques	2 740,00		
<i>Sous-total études</i>	<i>20 340,00</i>	<i>Sous total subventions</i>	<i>14 238,00</i>
Travaux de curage et épandage	50 300,00	Autofinancement	56 402,00
TOTAL	70 640,00	TOTAL	70 640,00

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 24 décembre 2002 portant création de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU la délibération N°1/15/2004 portant transfert de la compétence assainissement,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 27 mars 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le lancement de l'opération de curage et d'épandage des boues des lagunes de Saliès, Labastide Dénat et Dénat Sud.

APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus.

APPROUVE les demandes de subvention auprès du conseil départemental du Tarn, de l'agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation de l'étude de faisabilité du plan d'épandage ainsi que des travaux des lagunes de Saliès, Labastide Dénat et Dénat Sud.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 10 avril 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL